

La Lettre de SOS Éducation

Trimestriel d'information sur l'École
N° 4 - Mars 2008

VICTOIRE !

Nathan et Bordas « déboutés de toutes leurs demandes » par le Tribunal

C'est une victoire complète, et un immense soulagement pour tous les membres de SOS Éducation. L'association était poursuivie depuis plus de deux ans (novembre 2005) pour « diffamation publique » par les éditeurs scolaires Nathan et Bordas. Ces maisons d'édition scolaire reprochaient à SOS Éducation d'avoir mis en cause trois de leurs livres dans sa campagne pour le « Retrait immédiat des cinq pires livres de classe » (voir ci-dessous). Le 22 janvier 2008, au terme d'un marathon judiciaire

La dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris a statué le 22 janvier 2008 « qu'une association militante de parents ou grand-parents personnellement intéressés par les questions d'éducation, dont le but est l'amélioration de l'éducation des enfants, du système d'enseignement français et de ses acteurs, et l'organisation de campagnes d'information et de mobilisation en vue d'une telle amélioration est libre de procéder à une vive critique des manuels scolaires ». Elle a estimé « que les passages poursuivis relèvent incontestablement du domaine de l'opinion dans le cadre d'un débat d'idée public sur un sujet d'intérêt général, retenant des exemples tirés de livres sur lesquels portent des critiques qui ne sont pas constitutives d'attaques personnelles envers les parties civiles elles-mêmes, sans excéder les limites autorisées du droit de libre critique et d'appréciation de la qualité des manuels scolaires publiés ; que dès lors que les personnes ne se voient pas imputer un fait précis, cette critique de produits de même que l'échange intellectuel d'idées et d'opinions demeurent dans le droit commun de la liberté d'expression garantie par l'article 10 de la

ayant impliqué interrogatoires de police, enquêtes du juge d'instruction et multiples audiences au tribunal, le jugement a finalement été prononcé : SOS Éducation a été blanchie sur toute la ligne, Nathan et Bordas « déboutés de toutes leurs demandes ».

convention européenne des droits de l'Homme ». La chambre a enfin conclu « que dans ces conditions, faute que l'infraction de diffamation publique envers particulier soit constituée, les prévenus seront renvoyés des fins de la poursuite ». Enfin, « la SA Librairie Fernand Nathan, la SA SEJER et la société Bordas seront déboutées de toutes leurs demandes ». Isabelle Hannart, secrétaire générale de SOS Éducation, et Jean Héaulme, président de l'association au moment des faits, ont donc été relaxés.

LE TRIBUNAL SUIT LES RÉQUISITIONS DU PROCUREUR

En blanchissant SOS Éducation, le Tribunal a suivi les réquisitions formulées par le Procureur de la République. Celui-ci, lors de l'audience qui avait eu lieu le 27 novembre 2007, avait insisté sur le caractère infondé de la plainte déposée contre SOS



Isabelle Hannart et son avocat maître Souchet, devant la porte de la 17^e chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Suite page 2 >>>

Suite de la page 1 >>>

Ministère Public
LAARMAN
HEAULME

17ème Chambre correctionnelle - Chambre de la Presse

N° d'affaire : 0604623047 Jugement du : 22 janvier 2008

Sur l'action publique

Rappel des faits et de la procédure :

Attendu que l'association SOS EDUCATION, dont le président est Jean HEAULME a pour objet social "la défense et la promotion des droits des élèves et de leurs parents, l'amélioration de l'éducation des enfants, du système d'enseignement français et de ses acteurs, l'organisation de campagnes d'information et de mobilisation en vue d'une telle amélioration";

(...) Attendu qu'une association militante de parents ou grands-parents, personnellement intéressés par les questions d'éducation, et dont l'objet social est "la défense et la promotion des droits des élèves et de leurs parents, l'amélioration de l'éducation des enfants, du système d'enseignement français et de ses acteurs, et l'organisation de campagnes d'information et de mobilisation en vue d'une telle amélioration", est libre de procéder à une vive critique des manuels scolaires.

Que les passages poursuivis relèvent incontestablement du domaine de l'opinion dans le cadre d'un débat d'idée public sur un sujet d'intérêt général retenant des exemples tirés de produits (livres) sur lesquels portent des critiques qui ne sont pas constitutives d'attaques personnelles envers les parties civiles elles-mêmes, sans excéder les limites autorisées du droit de libre critique et d'appréciation de la qualité des manuels scolaires publiés ; que dès lors que les personnes ne se voient pas imputer un fait précis, cette critique de produits de même que l'échange intellectuel d'idées et d'opinions demeurent dans le droit commun de la liberté d'expression garantie par l'article 10 de la convention européenne des droits de l'homme ;

Que dans ces conditions, faute que l'infraction de diffamation publique envers particulier soit constituée, les prévenus seront renvoyés des fins de la poursuite sans qu'il soit besoin d'examiner le caractère public de la diffamation ou la participation de chaque prévenu à l'infraction. (...)

Éducation. Le Procureur avait fait valoir que l'association s'était contentée de citer des extraits des manuels scolaires. Pour lui, les commentaires de SOS Éducation, certes peu élogieux, qui accompagnaient ces extraits, n'avaient pas pour but de nuire aux auteurs des manuels, mais d'inciter les éditeurs à relire et corriger ces passages, afin que les enfants des écoles ne soient pas perturbés par leurs manuels scolaires.

NATHAN ET BORDAS FONT APPEL

Le Procureur ayant requis en faveur de SOS Éducation, et le Juge ayant donné raison à l'association, les éditeurs scolaires Nathan et Bordas auraient pu reconnaître leurs torts, et accepter d'examiner avec SOS Éducation une solution amiable au problème de leurs manuels. Pourtant, de façon incompréhensible, ils ont décidé de faire appel de la décision du tribunal. Pourquoi un tel acharnement, qui ne servira qu'à prolonger le conflit dans les prétoires d'une année de plus ? Une explication possible est que les éditeurs scolaires souhaitent faire monter encore l'addition pour SOS Éducation. En effet, qui dit procédure en appel dit aussi nouveaux frais juridiques pour l'association, qui est obligée de continuer à financer sa défense. À ce petit jeu, on peut s'attendre à ce que Bordas et Nathan se pourvoient ensuite en cassation, puis fassent monter le dossier à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui rendra son jugement en... 2020 ! ■

Extrait du jugement rendu par la 17^e chambre correctionnelle, le 22 janvier 2008.

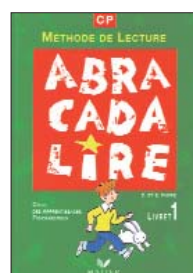
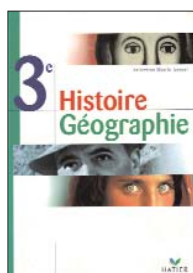
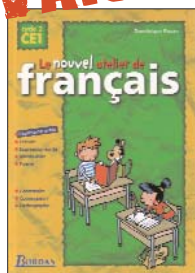
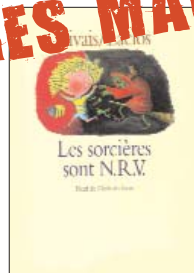
RELANCER LA CAMPAGNE POUR LE

« RETRAIT IMMÉDIAT DES CINQ PIRES LIVRES DE CLASSE »

Quoi qu'il arrive, les membres de SOS Éducation peuvent désormais relancer en toute confiance leur action pour des manuels scolaires de qualité dans les écoles. Rappelons qu'en novembre 2005, l'association s'était mobilisée afin d'obtenir le retrait des écoles de cinq livres de classe jugés particulièrement mauvais. La campagne, baptisée « Retrait immédiat des cinq pires livres de classe » avait connu un succès foudroyant grâce à l'efficace relais des 65 000 membres de l'association. Panique chez les éditeurs scolaires, reprises en cascade dans la presse, convocation des maisons d'édition concernées au ministère

de l'Éducation, intervention du ministre de l'époque (Gilles de Robien) contre plusieurs manuels de lecture, tout s'était enclenché à merveille, jusqu'à ce que Nathan et Bordas décident de porter l'affaire devant les tribunaux. SOS Éducation avait alors été obligée de suspendre son action, en attendant le verdict. Deux années ont été perdues pendant lesquelles des centaines de milliers d'enfants ont continué à avoir entre les mains les « cinq pires livres de classe ». Mais aujourd'hui, l'association peut donc reprendre ses actions pour la défense des enfants, et pour le retour du bon sens dans les manuels scolaires. ■

TRES MAUVAIS



LES CAHIERS DE SOS ÉDUCATION :

PESER DANS LES DÉBATS D'EXPERTS SUR L'ÉCOLE

Depuis sa création en 2001, SOS Éducation fait pression sur le ministère de l'Éducation nationale pour revenir au bon sens et aux méthodes éprouvées dans les écoles, à la discipline dans les classes, et à une saine gestion financière du système scolaire. Aujourd'hui, elle ajoute une nouvelle corde à son arc pour peser sur l'avenir de l'École. L'association a constitué un groupe d'historiens, d'économistes et de philosophes spécialisés dans l'éducation. Leur mission est d'apporter des contributions scientifiques au débat scolaire, reflétant les convictions des membres de l'association.

TROIS PÔLES DE RECHERCHE

Le travail d'analyse est réparti en trois pôles de recherche. Le premier est consacré à l'histoire de l'éducation, et en particulier à « l'âge d'or » de l'Éducation nationale. Que s'est-il vraiment passé quand Jules Ferry a créé l'école publique ? D'où les « hussards noirs » qui ont si bien formé les premières générations d'élèves sont-ils sortis ? Qu'apprenaient-ils pendant leur formation dans les Écoles normales, par rapport aux IUFM actuels ? Comment réussissaient-ils à faire cours à des classes de 50 ? Pourquoi n'y a-t-il eu aucune grève à l'Éducation nationale pendant 30 ans ? Comment les premiers ministres de l'Instruction Publique s'y prenaient-ils pour corriger les problèmes ? Devaient-ils déjà réunir d'innombrables « commissions », commander des « rapports », et négocier pendant des mois avec les syndicats avant d'entreprendre quoi que ce fût ? Les cours de morale, qui occupaient une place si centrale autrefois, étaient-ils inutiles ? Étaient-ils dépassés ? Dans le cas contraire, pourquoi les a-t-on supprimés ? Dans quel but ? Autant de questions fondamentales auxquelles il est grand temps d'apporter des réponses pour y voir plus clair dans la crise de notre système d'enseignement. Un préalable indispensable pour sortir nos écoles des blocages où elles sont enfermées depuis quarante ans.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION

De même, un pôle « philosophie et sciences de l'éducation » se charge de répondre aux questions concernant les réformes actuelles. Depuis l'instauration du « collège unique » en 1975 et la création des Zones d'Éducation Prioritaires en 1981, toutes les grandes réformes ont eu

pour but d'augmenter « l'égalité des chances ». En quoi ont consisté ces réformes ? Combien ont-elles coûté ? Peut-on dire qu'elles ont réussi ? Où sont passés les responsables ? Le champ d'investigation est, là aussi, très vaste. Le troisième pôle enfin, concerne l'avenir du système scolaire. S'il est aujourd'hui acquis qu'on ne s'en sortira qu'en donnant plus de responsabilités à tous les acteurs du terrain (chefs d'établissement, professeurs, parents), la question « Que faut-il enseigner aux élèves d'aujourd'hui ? » reste entière. La tâche de ce pôle est d'écrire des programmes et de présenter les méthodes que les membres de SOS Éducation souhaiteraient avoir pour leurs enfants.

L'entreprise est vaste, mais indispensable face au désarroi de l'Éducation nationale. Prise dans le feu, qui hésite constamment entre imposer plus d'informatique, plus de langues, plus d'économie, plus d'histoire de l'art, plus d'éducation civique ou plus de grammaire et de mathématiques aux élèves !

DE HAUTES EXIGENCES INTELLECTUELLES

Le but du centre de recherche de SOS Éducation est de devenir très rapidement une référence incontestable dans le débat sur l'école. Pour ce faire, il est indispensable que toutes ses publications répondent aux critères les plus rigoureux appliqués aux travaux universitaires. L'association a donc constitué une équipe de relecteurs spécialisés, et un comité scientifique chargé de vérifier toutes les sources et références, et de garantir le sérieux des travaux. La tâche est immense, mais extrêmement enthousiasmante. Déjà, les premiers cahiers de SOS Éducation sont parus, le dixième numéro étant sorti le 1^{er} mars. Un exemplaire est systématiquement envoyé au ministre de l'Éducation, aux centres de recherche en pédagogie de l'Éducation nationale, ainsi qu'à une liste choisie de spécialistes du sujet (universitaires, chercheurs, auteurs). ■

Comptant entre 16 et 32 pages, ils sont mis à la disposition de tous sur le site Internet de l'association www.soseducation.com. Les cahiers peuvent également être commandés en version imprimée auprès de l'association au prix de 3 € l'unité.



Les Cahiers de SOS Éducation, un moyen de plus de favoriser le développement d'un puissant courant d'opinion parmi les intellectuels, en faveur du retour au bon sens dans l'éducation.

> La Lettre de SOS Éducation

ÉDITEUR : SOS ÉDUCATION
ASSOCIATION DÉCLARÉE LOI 1901, J.O. DU 15 DÉCEMBRE 2001
8 RUE JEAN-MARIE JÉGO - 75013 PARIS
TÉL : 01 45 81 22 67 - FAX : 01 45 89 67 17
SITE : WWW.SOSEDUCATION.COM

Trimestriel d'information sur l'école

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : CLAIRE POLIN
ABONNEMENT : 1 AN - 4 NUMÉROS - 4 €
E-MAIL : CONTACT@SOSEDUCATION.COM
IMPRIMEUR : MÂCON IMPRIMERIE - 22 RUE DU 134^E R.I. - 71020 MACON CEDEX 9
ISSN : 1958-1904

NON AU BUS

Le ministre de l'Éducation Xavier Darcos commet une grave erreur en introduisant en France un système qui n'a eu que des effets désastreux aux États-Unis.



Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, est-il l'homme de la situation ? Certaines de ses propositions, grave-ment démagogiques, jettent le doute sur sa capacité à réformer le système scolaire dans le bon sens. Aura-t-il au moins la clairvoyance de revenir sur sa décision d'instaurer le "busing" dans nos écoles ?

Sous prétexte de favoriser la « mixité sociale » dans nos écoles, le ministre de l'Éducation Xavier Darcos a annoncé jeudi 14 février 2008 la mise en place d'un système de « busing ». Il s'agit d'affréter des bus (d'où le nom de busing) pour amener des élèves des « zones sensibles » dans les établissements de centre-ville. Le dispositif, qui sera expérimenté dans 50 sites, a vocation à être étendu à tout le pays dans le cadre du Plan Banlieue de Nicolas Sarkozy.

UNE EXPÉRIENCE RUINEUSE

L'expérience a été menée aux États-Unis. Le « busing » y fut introduit en 1973 pour en finir avec la ségrégation raciale. Tous les matins, des bus venaient chercher des enfants des quartiers à majorité noire pour les emmener dans les écoles à majorité blanche. L'expérience a duré 25 ans, et n'a été abandonnée qu'à la fin des années 90, quand l'échec de ce projet ne fut plus contesté par personne.

Que s'est-il passé dans les zones où fut imposé le « busing » ? Des sommes importantes ont été dépensées : 200 millions de dollars de 1982 à 1992 pour les bus scolaires spéciaux de San Francisco, 30 millions de dollars par an pendant 25 ans à Boston. À Kansas City, où le programme

de busing fut accompagné d'un effort gigantesque pour équiper et augmenter le personnel des écoles « noires », 2 milliards de dollars ont été investis en vingt ans, jusqu'à l'abandon du projet en 1999.

EFFETS PERVERS EN CASCADE

Une étude menée par le professeur de Harvard Gary Orfield en 1992, lui-même favorable au « busing », a conclu que ce système n'avait pas permis « la moindre amélioration générale » du niveau des élèves concernés. Selon une enquête du National Institute of Education, il n'existe aucune étude montrant que les élèves noirs concernés par les mesures de « busing » aient mieux réussi à l'école que les autres. En revanche, les effets pervers du busing se révélèrent nombreux. En premier lieu, tous les quartiers à majorité blanche concernés ont connu le départ en masse des familles avec enfants en âge d'être scolarisés. Au lieu de supprimer les ghettos, le « busing » en créait de nouveaux.

Ainsi, le nombre d'élèves blancs dans les écoles publiques de Boston est passé de 49 % en 1974 à 19 % vingt ans plus tard. Le Prince George County, dans le Maryland, qui comptait 80 % de Blancs en 1974, n'en avait plus que 25 % à la même date. Dans les écoles, le taux d'élèves blancs était même tombé en-dessous de 8 %, quand le « busing » fut abandonné en 2001. Les villes de Detroit, Cleveland et Buffalo, où fut instauré le busing, ont perdu 50 % de leur population en 25 ans. Non seulement la mixité a disparu dans les régions de « busing », mais les populations pauvres furent victimes du rapide appauvrissement de leurs collectivités territoriales, au fur et à mesure que s'érodait l'assiette fiscale avec le départ des familles qui en avaient les moyens.

En second lieu, le « busing » a provoqué le mécontentement des populations concernées. Un sondage de l'institut Gallup mené en 1974 dans le Maryland a montré que 75 % des personnes

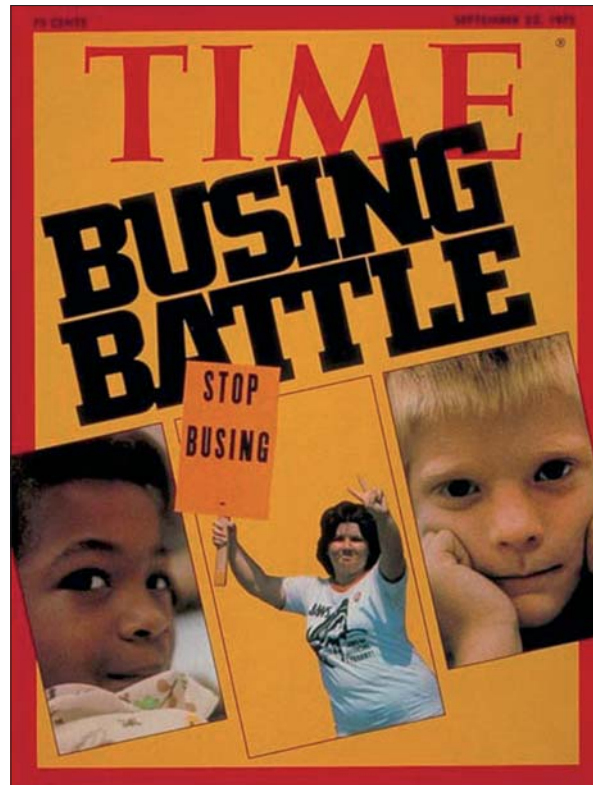
ING !

concernées par le busing y étaient opposées : parmi les Noirs, seuls 32 % y étaient favorables. À San Francisco, l'opposition la plus virulente fut le fait de la communauté sino-américaine qui était le groupe le plus touché par les mesures de busing. À Richmond, en Virginie, où un programme massif de « busing » fut mis en place en 1971, les parents de toutes origines se liguèrent pour dénoncer le temps perdu en transport, la difficulté pour leurs enfants de continuer des activités extra-scolaires et la séparation des frères et sœurs, dont la plupart n'étaient plus affectés à la même école.

Mais l'aspect le plus contesté du « busing » fut qu'il rendait quasi-impossible l'implication des parents dans l'école de leurs enfants, à cause de l'éloignement géographique. Toute la vie de quartier qui tournait autour des écoles se trouvait détruite. Les parents d'élèves ne connaissaient plus les professeurs de leurs enfants, et ne se connaissaient plus entre eux. L'atmosphère des écoles s'en ressentit fortement, et la motivation



Pour empêcher les parents américains de s'opposer à ce que leurs enfants soient emmenés de façon autoritaire dans une école qu'ils n'avaient pas choisie, l'intervention de la police fut souvent nécessaire. Ici, un bus scolaire de Boston escorté par des motards.



des professeurs et des élèves aussi. Les derniers programmes de « busing » sont aujourd'hui en cours d'abandon aux États-Unis. Les seuls à en avoir profité sont les transporteurs scolaires américains, qui ont joui de la manne pendant vingt ans.

LES VRAIES SOLUTIONS EXISTENT

Ce type de mesures sociales illusoire ne résout pas les problèmes de nos écoles. L'important est de restaurer les méthodes d'apprentissage qui marchent en particulier pour enseigner le français. Le rôle des membres de SOS Éducation est de rappeler que c'est en garantissant que tous les élèves sachent lire, écrire et s'exprimer en fin de primaire, que l'on peut compenser en partie les écarts de réussite entre les enfants du secondaire. Le défi de notre école est de rendre confiance aux élèves en leur capacité à réussir, quel que soit leur milieu social. Plutôt que de copier, avec 40 ans de retard, l'expérience ratée du « busing » aux États-Unis, nous ferions mieux de nous inspirer de la réussite éclatante des « No Excuses Schools ». Ce sont des écoles qui ont décidé de ne plus accorder d'excuses « sociales » à leurs élèves. Au contraire, elles se montrent très exigeantes avec les élèves d'origine modeste, pour qu'ils comprennent que ce n'est qu'en donnant le meilleur d'eux-mêmes qu'ils parviendront à sortir de leur condition. ■

La question du busing a empoisonné le débat politique pendant quarante ans aux États-Unis. Des millions d'enfants ont été emmenés, contre la volonté de leurs parents, dans des écoles se situant parfois à des dizaines de kilomètres de chez eux afin de respecter des quotas raciaux dans les écoles. Pourtant, les élèves Noirs comme les élèves Blancs ont souffert de cette mesure autoritaire, qui a détruit la vie de quartier qui tournait autour des écoles, et considérablement affaibli les liens entre les parents d'élèves ainsi que les contacts entre parents et professeurs.

ÉCOLES À L'EXPOSITION

« ZIZI SEXUEL »

LES MEMBRES DE SOS ÉDUCATION

LANCENT UN PAVÉ DANS LE MARÉCAGE

En apprenant au cours du mois d'octobre 2007 la teneur de l'exposition Zizi sexuel à la Cité des Sciences de la Villette, l'équipe de SOS Éducation était convaincue qu'un véritable tollé allait éclater dans le pays.

Était-il possible que des milliers de parents laissent, sans réagir, les écoles emmener leurs enfants à cette exposition ? Une exposition où ils allaient, à partir de neuf ans à peine, apprendre à se « rouler des pelles », se masturber, appuyer sur des pédales pour gonfler des sexes en plastique

et faire « danser des capotes » ? Sans oublier les inévitables dessins sur les mille et une manières d'attraper le SIDA, sous prétexte, bien sûr, de leur apprendre à « se protéger » ? Cela paraissait impensable, et pourtant. Quelle ne fut pas la surprise de l'équipe de SOS Éducation de constater, au contraire, que tous les grands médias publiaient articles et reportages élogieux, encourageant les parents à courir à cette exposition si « édifiante » avec leurs enfants. Des centaines d'écoles ont aussitôt affrété des bus pour y emmener leurs jeunes élèves, délaissant conjugaisons, exercices de grammaire, calcul mental et autres leçons d'histoire, sans doute jugées superflues. La réaction énergique des

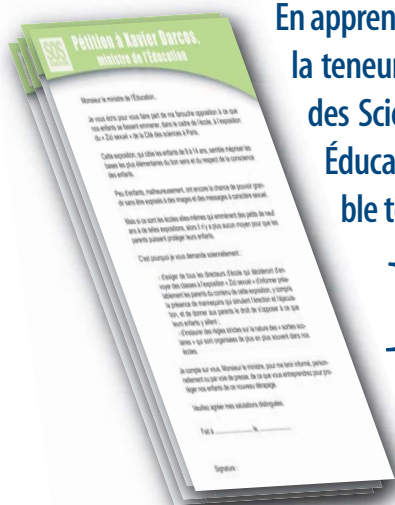
membres de SOS Éducation sur ce dossier s'est donc révélée d'autant plus indispensable, qu'elle est la seule à avoir eu lieu. Sans elle, l'exposition serait passée comme une lettre à la poste, ce qui aurait encouragé les organisateurs à recommencer en se montrant plus audacieux encore. Ainsi les membres de l'association ont lancé un formidable pavé dans le marécage du « Zizi sexuel ».

UNE ACTION EN TROIS TEMPS

SOS Éducation a commencé par éditer une brochure d'information sur l'exposition « Zizi sexuel », où les principales activités sont présentées dans la plus stricte objectivité. Les membres de l'association ont ensuite diffusé cette brochure dans toutes les écoles et tous les collèges susceptibles d'organiser une sortie scolaire à cette exposition, donc principalement en Ile-de-France. Puis, ils ont adressé une lettre à tous les chefs d'établissement. Cette lettre leur demandait de lire cette brochure et, dans le cas où ils décideraient tout de même d'emmener leurs élèves à l'exposition, d'informer au préalable les parents de son contenu, afin qu'ils puissent s'opposer à ce que leurs enfants participent à cette sortie.

RÉACTION AU RECTORAT

Cette action a déclenché une réaction immédiate au rectorat de Paris : la responsable de la santé scolaire a contacté SOS Éducation pour organiser une visite de l'exposition avec un pédopsychiatre, afin de « trouver des solutions » aux activités les plus problématiques. Alors que des membres de SOS Éducation s'apprétaient à faire cette visite, le rectorat s'est brutalement rétracté, déclarant soudain qu'il n'était plus concerné par l'affaire, cette exposition ayant été principalement financée par le ministère de la Culture et non celui de l'Éducation... En réalité, dans la mesure où les écoles constituent une part très importante des entrées de cette exposition, il est évident que le rectorat de Paris a toute légitimité pour intervenir. Cette reculade n'a cependant rien changé à la stratégie de SOS Éducation



Plus de 8 000 signatures ont déjà été récoltées pour la pétition à Xavier Darcos, dans laquelle, les membres de SOS Éducation demandent que les parents soient informés du contenu de l'exposition "Zizi sexuel", avant que les professeurs y emmènent leurs enfants.

L'action des membres de SOS Éducation a été largement relayée par la presse.



qui a continué à mener son programme d'action, faisant feu de tout bois pour prévenir un maximum de parents et de professeurs : articles de journaux, interventions à la radio, émissions de télévision... Même la presse étrangère s'est intéressée à l'affaire : deux quotidiens Suisse (*Le Matin*, *24 heures*) et le *Los Angeles Times* ont titré sur la curieuse manière dont les écoles françaises expliquent la sexualité à leurs élèves... D'ores

et déjà, l'action des membres de SOS Éducation s'est révélée extrêmement utile : des milliers de parents ont évité, de justesse, d'être piégés par l'aspect faussement humoristique de l'exposition. Cependant les membres de SOS Éducation continueront, jusqu'à la fermeture de l'exposition, en janvier 2009, à lutter contre les écoles qui chercheront à y emmener leurs élèves dans le dos des parents. ■

4 QUESTIONS À VINCENT LAARMAN, MEMBRE DU COMITÉ LOCAL SOS ÉDUCATION

Question 1 : En quoi consiste l'action du comité SOS Éducation contre l'exposition Zizi sexuel ?

Le comité local SOS Éducation organise des actions de sensibilisation de tous les chefs d'établissement et des professeurs d'Ile-de-France. Nous voulons leur rappeler que ce n'est pas le rôle de l'École de faire visiter aux enfants ce type d'exposition. Notre but est aussi de les convaincre de n'envoyer aucun élève à l'exposition sans avoir informé précisément ses parents de son contenu. C'est pourquoi nous avons distribué des dépliants d'information dans les 8 000 écoles et collèges susceptibles d'y organiser une sortie scolaire. Nous tenons des dépliants gratuits à la disposition des professeurs pour les distribuer aux parents. Nous faisons aussi beaucoup d'interventions dans les médias, avec de nombreux articles dans la presse, ainsi que des émissions radio et télévision (Europe 1, France-Info, France 5, LCI, etc.). Cela va continuer.

Question 2 : Qu'est-ce qui vous a décidé à vous engager contre cette exposition ?

D'abord, le contenu de nombreuses « activités », qui prennent les enfants pour des pervers, ou des idiots. Ensuite, l'amour est présenté aux enfants de manière grossière. Enfin, les propos dans le journal de Maud Gouy, l'organisatrice de l'exposition, qui affirme que, si elle a prévu de telles activités, c'est parce que, selon elle, les jeunes de 9 à 13 ans sont « taraudés par le sexe ». J'ai moi-même un petit garçon de 9 ans et je peux vous garantir qu'il n'est pas « taraudé par le sexe ». En revanche, il est certain qu'il le deviendrait si quelqu'un l'emmenait à l'exposition « Zizi sexuel ».

Question 3 : En CM2, la moitié des enfants ont déjà vu un film pornographique. Pour l'organisatrice de l'exposition Maud Gouy, cela justifie d'aborder la sexualité « sans tabou » avec eux.

Eh bien justement : c'est *parce que* la plupart ont vu des films pornographiques, ou entendu des émissions très crues à la radio, qu'il est si important de ne pas en remettre une couche. Les enfants d'aujourd'hui ont plus que jamais besoin de comprendre que la sexualité est avant tout une dimension fonda-

mentale de la relation d'amour entre un homme et une femme qui ont décidé de s'aimer tout au long de leur vie. Cette dimension est entièrement gommée de l'exposition. La sexualité est présentée sous l'angle de la dérision et de la saleté : je pense, par exemple, à « l'orgue à odeurs », où les enfants peuvent respirer toutes les mauvaises odeurs du corps et les ateliers « essoreuse à langues » et « baiser morveux ». Titeuf lui-même, le héros de l'exposition, est représenté à plusieurs reprises grommelant « c'est dégueulasse ». On finit presque par se demander si les organisateurs, qui prétendent n'avoir « aucun tabou », n'ont pas eux-mêmes un grave problème avec la sexualité, dont ils semblent ignorer la dimension la plus importante, et la plus belle.

Question 4 : Le quotidien « Libération » a consacré une pleine page à votre action, le 15 janvier 2008. Le journaliste présente les membres du comité local SOS Éducation comme « très conservateurs ». Les organisateurs de l'exposition vous font le même reproche. Que répondez-vous ?

Ce qui me frappe, c'est que toutes ces personnes, qui se croient si modernes, ont toutes au moins une génération de plus que nous. Elles n'ont pas connu, étant jeunes, l'éducation sexuelle « sans tabou » qu'elles cherchent par tous moyens à donner à nos enfants, y compris dans notre dos. Moi qui étais scolarisé dans les années 90, j'ai connu l'éducation sexuelle de supermarché au collège, les dépliants d'information sur le SIDA où on nous détaillait les pratiques sexuelles les plus variées, avec dessins à l'appui, les distributeurs de préservatifs dans les toilettes du lycée. Je peux témoigner de l'effet que cela avait sur nous, adolescents. L'avant-garde aujourd'hui, ce ne sont pas ceux qui continuent dans cette voie, ce sont les jeunes parents qui réagissent pour que leurs enfants ne subissent pas la même chose. ■



Le 22 janvier 2008, sur LCI, Vincent Laarman, délégué général de SOS Éducation était invité au débat sur l'exposition "Zizi sexuel" face à la "commissaire" de l'exposition.

RÉFÉRENDUM NATIONAL SUR L'ÉCOLE : près de 300 000 participants

L'effet boule de neige joue de plus en plus fort : après une participation record en 2006 pour le nombre de participants au Référendum national sur l'école, SOS Éducation a connu une année 2007 triomphale et s'apprête, en 2008, à franchir de nouveaux sommets : plus de 300 000 participants, soit la plus grosse initiative indépendante jamais menée en France pour la défense de l'école.

DES RÉSULTATS UNANIMES

Tout aussi formidable que le nombre de participants, on remarque l'extraordinaire unanimité des réponses. Il existe un accord profond entre les parents, les grands-parents et les professeurs de bon sens sur les questions essentielles, les origines de la crise de l'éducation, et les solutions à mettre en œuvre. En effet, plus de 90 % d'entre eux souhaitent revenir aux méthodes d'enseignement éprouvées et que l'on renforce la discipline dans les écoles, veulent une notation beaucoup plus stricte aux examens, en particulier au baccalauréat, et demandent la création d'un examen d'entrée en sixième, pour ne plus laisser entrer au collège 25 % d'élèves ne sachant ni lire ni écrire. Ils sont tout aussi nombreux à demander que les responsables élus de la Nation (président de la République, parlementaires et gouvernement) reprennent les commandes de l'école, imposent une gestion plus rigoureuse du système scolaire, et limitent le pouvoir des syndicats d'enseignants. Plus significatif encore, 98 % sont prêts à soutenir jusqu'au bout, et quelles que soient les grèves, les hommes politiques qui auront le courage d'engager des réformes pour le retour au bon sens dans les écoles.

LA PRESSION MONTE SUR LES DIRIGEANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

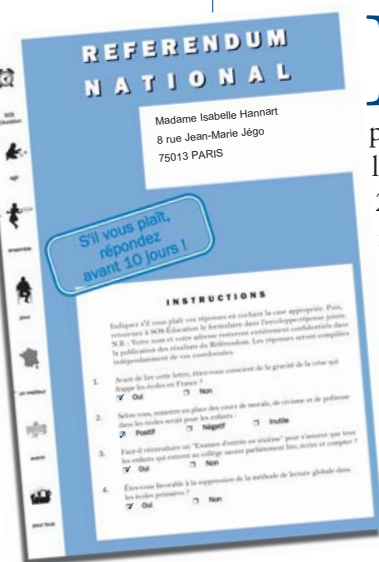
Ce référendum, dont les résultats sont transmis au président de la République, au Premier ministre, au ministre de l'Éducation, aux parlementaires et

aux médias, démontre de façon catégorique que l'Éducation nationale est réformable.

En effet, il révèle que l'apparence de désaccord sur les questions de fond ne vient pas d'une division entre les Français, mais d'une illusion d'optique provenant du fait que la parole est toujours donnée, en priorité, aux dirigeants syndicaux de l'Éducation nationale. Or, ces dirigeants syndicaux ne représentent quasiment personne. Ils tiennent leur pouvoir des subventions publiques que leur verse le gouvernement, des milliers de professeurs qui sont mis gratuitement à leur disposition par l'Éducation nationale, et de leur réseau de militants placés aux postes clés des rectorats, des inspections, et du ministère de l'Éducation. Grâce à ce système totalement artificiel, ils sont capables d'empêcher l'application de n'importe quelle réforme, et d'obliger, par la menace de la grève, le ministre de l'Éducation à se plier à leur volonté. Pourtant, il suffirait que le gouvernement arrête de les financer pour que le château de cartes s'effondre. Une perspective de plus en plus réaliste, grâce à la pression croissante des membres de SOS Éducation qui ont toujours fait de la question des syndicats d'enseignants une de leurs priorités.

L'ASSOCIATION SOS ÉDUCATION AU PLUS HAUT

Pour compléter le tableau, il faut ajouter que, de tous les horizons, de toutes les tendances, 17 600 nouvelles personnes ont rejoint SOS Éducation depuis le mois de juin 2007. Cet afflux de nouveaux membres augmente de façon considérable la force de frappe de l'association. Les dirigeants de l'Éducation nationale, habitués à un face à face avec les dirigeants syndicaux, doivent désormais compter avec les interventions de cette majorité qui n'est plus du tout « silencieuse ». S'exprimant de leur propre initiative par voie de référendums, de pétitions, et de courriers aux élus, les membres de SOS Éducation ont choisi de perturber ce petit jeu qui dure depuis trop longtemps, et dont les enfants de notre pays sont les victimes. Il ne fait aucun doute aujourd'hui que le temps de l'irresponsabilité est terminée pour la hiérarchie de l'Éducation nationale. Une nouveauté dont les membres de l'association peuvent grandement se réjouir. ■



En 2008, la barre des 300 000 participants au Référendum national sur l'école sera franchie. Jamais aucun organisme indépendant n'a mené une action d'une telle ampleur. Une vraie nouveauté dans le paysage scolaire français, où ministre et syndicats d'enseignants ont toujours traité ensemble à l'abri des regards, dans la plus complète opacité.